

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par Julie ROCHEPEAU

N. Réf. : JR/29.06.2018

Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte rendu du Comité Technique du 29 juin 2018

La Roche-sur-Yon, le

**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
DU 29 JUIN 2018**

Pour les représentants de la collectivité :

Monsieur Luc BOUARD, titulaire, excusé, remplacé par Madame Anne-Sophie SARDAY, titulaire, Monsieur Malik ABDALLAH, titulaire, Madame Sylvie DURAND, titulaire, Monsieur Michel VIAULT, titulaire, Monsieur Sylvain FARCY, titulaire, Monsieur Gilles RENOIR, titulaire étaient présents.

Monsieur Gilbert OLIER, titulaire, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, suppléante, Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN, suppléante, Monsieur Pierre LEFEBVRE, suppléant, Monsieur Bernard QUENAULT, suppléant, Madame Christine PONSOT, suppléante, Monsieur Hervé CIFARELLI, suppléant, Monsieur Gilles BÉASSE, suppléant, Madame Aurélia GATEAU, suppléante étaient excusés.

Pour les représentants du personnel :

▪ Syndicat CFDT :

Madame Lydia RICHARD, titulaire, était présente.

Madame Dominique CHARTAUD, titulaire, Monsieur Marc LEFEUVRE, titulaire, Monsieur Benoît DÉCHAMP, suppléant, Madame Jocelyne GUIBERT, suppléante et Madame Adeline DUBOIS, suppléante, étaient excusés.

▪ Syndicat CGT :

Madame Christel RAYNAUD, titulaire, Monsieur Benoit JAMONNEAU, titulaire et Monsieur Philippe PARPAILLON, suppléant, étaient présents.

Monsieur Jean-Aimé RIDEAU suppléant, était excusé.

▪ Syndicat FO :

Monsieur Laurent SOL, suppléant était présent.

Monsieur Pascal BARBEAU, titulaire, Monsieur Frédéric DUBE, titulaire et Madame Sonia DAVIAUD, suppléante, étaient excusés.

- Syndicat SUD :

Madame Lydie MORILLEAU-GOBIN, titulaire était présente.

Madame Stéphanie ERITEAU, suppléante, était excusée.

Le nom des membres titulaires, ou remplaçant un titulaire et prenant part au vote, apparaît en gras.

Madame Anne-Sophie SARDAY préside la séance.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : Madame Sylvie DURAND
Secrétaire adjoint : Madame Lydie MORILLEAU, syndicat SUD

Mesdames Julie ROCHEPEAU, Flavie HERPIN et Audrey YAOUANC de la Direction des Ressources Humaines, assurent l'assistance administrative.



I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 MARS 2018

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des représentants.

II – REORGANISATION DE LA DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Présentation par Monsieur Sylvain FARCY, directeur général adjoint du pôle Services à la population.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, souhaite préciser le nombre d'agents au sein de la direction des sports (sans l'intégration du 14 bis). Il constate que 82 agents figuraient sur l'ancien organigramme alors que sur le nouvel organigramme, il n'en compte plus que 80.

Monsieur Sylvain FARCY explique que sur l'ancien organigramme, il avait été ajouté deux agents contractuels non permanents. Dorénavant, seuls les postes permanents figurent sur les organigrammes. Concernant les mouvements de personnel, il ajoute qu'un responsable fonctionnement des piscines n'a pas été remplacé. De plus, sur la partie Jeunesse et vie sportive, le responsable du service Jeunesse ayant muté, il a été décidé de partager cette responsabilité entre le futur responsable du service Jeunesse et vie sportive et le responsable actuel du 14 Bis. Parallèlement, un poste d'animateur vacant depuis un départ en disponibilité sera rapidement pourvu.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat CGT, demande quel est le ratio des Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) par rapport à la surface à couvrir d'un établissement aquatique.

Après sollicitation du service piscine et patinoire, voici les éléments de réponses apportés : le document qui y fait référence est le Plan d'Organisation des Secours et de Sauvetage (POSS). Ce dernier doit être mis à la connaissance de tous les utilisateurs (grand public, groupes scolaires, associations, autres). Il définit le nombre de personnes titulaires de la qualification de Maître Nageur Sauveteur nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers, en l'adaptant à la fréquentation des bassins.

Le POSS est rédigé par le responsable de l'équipement et doit être transmis pour avis à la Cohésion Sociale. Cette dernière portera son attention sur les moyens mis en place et le respect de la réglementation des ERP spécifique pour les piscines.

Généralement, il est recommandé 1 MNS par bassin (suivant la superficie et la configuration de ce dernier).

Dans le cas actuel d'ARAGO et de SUD, nous avons bien 1 MNS par bassin lors de leur occupation (accueil de groupes scolaires et du grand public). Sachant que dans le futur, le bassin de 50 mètres nécessitera 2 MNS minimum, et jusqu'à 3 en cas de grande affluence (l'été par exemple).

Lorsque les bassins sont utilisés par des associations, deux cas de surveillance sont possibles. Si seule l'association utilise le bassin alors la surveillance est de la responsabilité de l'association. A l'inverse, si l'association utilise le bassin et qu'il y a aussi du public alors la collectivité prend en charge la surveillance selon les mêmes règles que citées précédemment.

Madame Lydia RICHARD pour le syndicat CFDT, demande si l'agent de catégorie C prenant la responsabilité de la gestion des équipements aura les 30% de compensation sur son RIFSEEP, conformément à notre délibération.

Monsieur Gilles RENOIR répond favorablement et précise que l'agent en question a déjà été informé de cette décision.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 6
2 POUR : CGT	6 POUR
3 ABSTENTIONS : CFDT, FO et SUD	

!!! – MODALITES DE GESTION CLIC / MAIA

Présentation par Monsieur David CHAILLOT, directeur Action sociale, santé, solidarité.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande quel service prendra en charge le dossier accessibilité.

Monsieur David CHAILLOT répond que cette démarche est pilotée par la mission accessibilité et se poursuivra jusqu'en 2020-2021. Actuellement, cette démarche est en phase opérationnelle avec la mise en œuvre du plan d'actions sur le territoire de la Ville uniquement. A terme, l'idée est de pouvoir étendre et dupliquer cette démarche en la proposant aux communes de l'Agglomération yonnaise. C'est cette dimension rurale qui sera pilotée par le service Entour'âge.

Monsieur Michel VIAULT rappelle qu'une étude a été lancée l'année dernière pour étudier une mutualisation des EHPAD et le transfert général de la compétence personnes âgées à l'Agglomération. Cela impliquerait une gestion globale des 10 EHPAD (5 à la Ville et 5 répartis sur les communes de l'Agglomération) et une structuration de l'action pour les personnes âgées hors établissement avec un

travail sur le maintien à domicile. Au terme de l'étude, les élus décideront du transfert de la compétence gérontologique sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Il rappelle également que le vieillissement de la population est une problématique actuelle qui s'aggravera dans le futur puisqu'en 2030-2040, il est estimé que la population des plus de 65 ans va doubler sur le territoire. De plus, dans les résidences, les personnes prises en charge seront de plus en plus âgées et dépendantes. Il est donc primordial de travailler en amont sur cette thématique pour organiser et anticiper ces évolutions démographiques.

Au niveau du projet, une présentation aux élus a déjà eu lieu et une autre sera faite à la rentrée. Une décision sera certainement prise cette fin d'année ou début d'année prochaine. Elle concernera dans un premier temps les pistes envisagées sur la mutualisation des établissements et dans un second temps, la compétence gérontologique.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, salue le sérieux et la qualité du travail du service CLIC. Cela illustre parfaitement la qualité du service public rendu aux administrés. Elle s'interroge donc sur la continuité de ce service au sein de la Maison Départementale de la Solidarité et de la Santé puisque ce travail demande beaucoup de temps et d'investissement humain.

Monsieur David CHAILLOT confirme que le spectre de la maison départementale va être très large puisqu'elle mènera des actions sur plusieurs thématiques telles que la petite enfance, l'insertion, le grand âge par le transfert du CLIC et le handicap. Selon le département, le transfert des agents devraient contribuer à rendre possible cette nouvelle offre de services.

Madame Sylvie DURAND ajoute qu'une réorganisation est en cours au sein des services de la Maison Départementale de la Solidarité et de la Santé.

Monsieur Michel VIAULT explique que la logique du Conseil Départemental est d'harmoniser la gestion des CLIC. En effet, il existe 12 CLIC sur le département dont 10 sont associatifs. Au sein de ces derniers, la garantie des missions d'évaluation de la dépendance était insuffisante alors que ces évaluations conditionnent le traitement et le plan d'actions par la suite avec des enjeux financiers et humains notamment pour les personnes dépendantes. Selon la structure CLIC, les situations étaient gérées de manière très différente, ce qui pouvait entraîner sur certaines situations une mise en cause de la responsabilité du Président du Conseil Départemental. Par conséquent, ce dernier souhaite reprendre et harmoniser la gestion de l'ensemble des CLIC. Par ailleurs, le Conseil Départemental a souligné que la gestion du CLIC au niveau de la collectivité était la plus performante en Vendée.

La collectivité va continuer sur la prévention et l'accompagnement. Monsieur VIAULT envisage aussi que ce service puisse se développer plus largement si la compétence gérontologique s'étend au niveau de l'Agglomération. La collectivité va transformer ce transfert en une opportunité pour rebondir sur autre chose.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 6
3 POUR : CGT et SUD	6 POUR
2 ABSTENTIONS : CFDT et FO	

IV – PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2017

Présentation par Monsieur Gilles RENOIR, directeur des Ressources Humaines.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande à ce que le dossier sur la participation de la collectivité au financement des mutuelles s'ouvre à nouveau. Tenant compte de l'augmentation moyenne annuelle de 6% des cotisations de mutuelles, il estime que la base actuelle proposée par la collectivité est modique ; d'autant plus que cette base n'a pas augmenté depuis sa mise en place. Par ailleurs, il souhaite avoir un bilan détaillé du CNAS suite à sa mise en œuvre récente dans la collectivité.

Monsieur Gilles RENOIR précise que sur l'année 2017, on a pu observer un taux de retour de près de 85% (Ville/CCAS/Agglomération) par rapport au montant total des adhésions versées au CNAS. Pour une première année, ce taux est plutôt satisfaisant. Un travail est actuellement mené avec la référente du CNAS au sein de la DRH afin d'examiner les disparités entre collectivités. A ce titre, des permanences sont déjà organisées dans les EHPAD et les structures Petite Enfance pour informer les agents sur les prestations existantes du CNAS. Un bilan par type de prestations du CNAS pourra être présenté au CT en début d'année 2019, ce qui permettra d'avoir une vue globale sur l'année 2018.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, souhaite que la collectivité reste vigilante sur le versement de la NBI du fait des nombreuses réorganisations et fusions qui se sont mises en place.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle qu'une ancienne délibération privait certains agents de NBI puisqu'en contrepartie de son attribution, les agents concernés devaient accepter une diminution du montant de leur régime indemnitaire, diminution équivalente à celle de la NBI. Cette pratique ne s'applique plus depuis la mise en place du RIFSEEP. Cela a donc permis de régulariser un certain nombre de situations.

Madame Anne-Sophie SARDAY ajoute que M. Renoir et elle-même ont rencontré plusieurs agents pour faire un point sur leur situation et leurs missions. A la suite de ces échanges et après analyse, un certain nombre d'agents ont pu bénéficier du versement de la NBI avec très souvent un effet rétroactif.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat CGT, fait remarquer que la filière technique est la filière la plus touchée par les suppressions de poste. Aussi, M. PARPAILLON souhaiterait que la collectivité arrête d'imposer aux agents de la Petite Enfance et de l'Education une prise de rendez-vous chez des spécialistes les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Madame Anne-Sophie SARDAY note les remarques.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 5	<u>Nombre de votants</u> : 6
5 POUR : CFDT, CGT, FO, SUD	6 POUR

V – DIRECTION EDUCATION : MODALITES D'ACCUEIL DES ENFANTS LE MERCREDI AU SEIN DES ECOLES MATERNELLES

Présentation par Madame Morgane RAUTURIER, directrice de l'Education.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat CGT, constate que dans le dossier, il est fait référence à une fiche métier du CNFPT de responsable périscolaire. Sur cette fiche de poste, il est mentionné que le poste peut être de catégorie B ou C. Il souhaiterait donc que le profil de poste de la collectivité offre cette possibilité.

Madame Morgane RAUTURIER répond que les responsables périscolaires n'ont pas une autorité hiérarchique sur les agents de la structure contrairement aux responsables de secteur qui sont de catégorie B.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que si les responsables périscolaires passent en catégorie B alors les responsables de secteur seront de catégorie A, ce qui semble compliqué à envisager.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat CGT, répond qu'un responsable périscolaire peut être de même catégorie qu'un responsable de secteur.

Monsieur Michel VIAULT explique que dans la configuration actuelle, les deux postes sont à deux niveaux différents et ne peuvent donc pas être au même niveau hiérarchique.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, considère qu'un poste de catégorie B ne se restreint pas seulement à des missions d'encadrement.

Madame Anne-Sophie SARDAY répond que la fiche métier du CNFPT répertorie le poste de responsable périscolaire en catégorie B ou C. La collectivité a fait le choix de catégoriser ce poste en C uniquement.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat CGT, se demande si les enfants qui se présenteront le mercredi seront systématiquement accueillis et pris en charge.

Madame Morgane RAUTURIER confirme.

Monsieur Michel VIAULT ajoute que l'incertitude se situe sur le nombre d'enfants à prendre en charge. Au niveau de l'encadrement, la collectivité ne rencontrera aucun problème.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, s'interroge sur la gestion de la communication auprès des familles.

Madame Morgane RAUTURIER explique que les flyers sont actuellement en cours d'impression. La diffusion se fera sur l'ensemble des groupes scolaires la dernière semaine avant les grandes vacances. De l'affichage sur chaque groupe scolaire et une communication sur le site internet de la Ville sont également prévus.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, demande si la communication auprès des familles se fera par le biais des cartables.

Madame Morgane RAUTURIER confirme.

Madame Christel RAYNAUD pour le syndicat CGT, demande si une communication par voie postale est envisagée.

Madame Anne-Sophie SARDAY rapporte, après avoir participé au conseil d'école, que les parents sont avertis et attendent le tract qui sera remis dans le carnet de leur enfant. Les associations des parents d'élèves vont aussi communiquer auprès de leurs adhérents. Madame SARDAY appuie les propos précédents de M. VIAULT. Les instituteurs sont persuadés que les p'tits mercredis vont avoir un grand succès. Les parents sont ravis d'avoir des animations gratuites et cela facilitera la gestion de la garde des enfants.

Monsieur Philippe PARPAILLON pour le syndicat CGT, partage ce point de vue. Toutefois, il considère que si tous les enfants y participent, les ATSEM en place ne pourront couvrir que 50% des effectifs.

Madame Anne-Sophie SARDAY rapporte également que lors des conseils d'école, il a été présenté les cinq thèmes choisis pour les activités. Il y a eu de très bons retours de la part des instituteurs et des parents.

Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, remarque que les ATSEM vont devoir mener des animations chaque mercredi. Ce nouveau dispositif fait donc évoluer leurs missions. Il demande donc si une formation et/ou un accompagnement sont prévus.

Madame Morgane RAUTURIER explique que les ATSEM géraient les APE qui étaient sur la même logique, ludique et éducative. Des parcours et des animations clés en main sont déjà préparés par les équipes et les responsables de secteur. Elle ajoute également qu'un accompagnement plus poussé par les responsables de secteur ou les responsables de site est prévu pour un ou deux agents n'ayant jamais fait d'APE auparavant. Pour les agents ayant déjà géré les APE, ce dispositif n'est pas nouveau. Il convient également de rappeler que de nombreuses ATSEM ont participé à des formations spécifiques lors de la mise en œuvre des APE.

Madame Sylvie DURAND précise que ce nouveau dispositif intéresse d'autres collectivités.

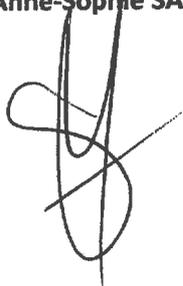
Monsieur Benoit JAMONNEAU pour le syndicat CGT, demande si la collectivité se proposera pour un label suite à cette mise en place.

Madame Morgane RAUTURIER répond favorablement. Elle précise que ce dispositif entre dans le cadre du plan mercredi avec le label de charte qualité.

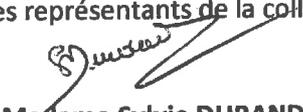
Madame Lydie MORILLEAU quitte la séance le temps du vote puisqu'elle a participé à la mise en place de ce dispositif.

MISE AU VOTE	
Collège des représentants du personnel :	Collège des représentants de la collectivité :
<u>Nombre de votants</u> : 4	<u>Nombre de votants</u> : 6
4 POUR : CFDT, CGT, FO	6 POUR

La Présidente,
Madame Anne-Sophie SARDAY



La secrétaire,
Pour les représentants de la collectivité


Madame Sylvie DURAND

La secrétaire adjointe,
Pour les représentants du personnel,
syndicat SUD

Madame Lydie MORILLEAU

